



Strasbourg, samedi 14 décembre 2019

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2017/01007**Modifiant l'avis n° FR/2017/01006****Modifié par l'avis n° FR/2017/01012**

Pris en application :

- art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
- Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)
- article 1.22 du Règlement de Police pour la Navigation du Rhin

Obstacles à la navigation**Croisement interdit (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 10/03/2017 à 22:50**

- o **Grand canal d'Alsace (sur le Bief de Fessenheim)**
au pk 199.260 - Tout le chenal

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers sont invités à naviguer avec prudence. Un obstacle gêne la navigation au niveau du milieu du pont route et rail de Chalampé. Le rectangle de navigation est réduit.

Service(s) à contacter :

Direction territoriale Strasbourg, 4, quai de Paris, CS 30367, 67010 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03.67.07.92.15 - Fax : 03.88.24.21.24
CARING, 2 Route de l'Ill, BP 61019, 67761 GAMBSHEIM CEDEX
Tél : 0388597659 - Fax : 0388597639

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Cadre d'astreinte

Signé

Olivia RENARD